



ASSOCIATION FRANÇAISE DU LUSITANIEN

SECRETARIAT ADMINISTRATIF : MME MARTI MARTINE
LA MARTINIÈRE MERGIL DE LA NIEYA 06380 SOSPEL
TELEPHONE 06 07 51 01 17
E.MAIL : M48CONF0@AOL.COM ASSOCIATION LOI 1901

**Demande de participation aux prochaines sessions de confirmations
des juments et d'approbation des mâles à la reproduction**

12 , 13 et 14 octobre 2011

Je soussigné(e) Mme, Melle, Mr

PROPRIETAIRE du cheval désigné ci-dessous et demeurant à :

.....

Tél. Portable E-mail :

Demande par la présente (sous ma propre responsabilité) à la Commission Nationale du Cheval de Pur Sang Lusitanien de bien vouloir examiner, pour inscription au Livre des Reproducteurs, le cheval :

NOM Né(e)le

Sexe **N° DE SIRE OBLIGATOIRE**

Naisseur

Père Mère Père de Mère

Pour les femelles : la jument sera présentée montée : oui – non ***

Le cheval présenté a-t-il été non admis à la reproduction : oui – non ***

*** rayez la mention inutile

Aux dates et lieux ci-après précisés (cochez la case correspondante)

Le 12 octobre 2011 au CENTRE EQUESTRE DE MONTBRISON (42)***

Le 13 octobre 2011 au HARAS DES BREVIAIRES (78) DE 9H30 à 13 H***

Le 14 octobre 2011 au HARAS D'UZES (30) 9H30 pour les juments et 15 H pour les mâles

*** **NOTA :15 Chevaux minimum inscrits**

Merci de retourner avant le 3 OCTOBRE 2011 votre demande de participation accompagnée de :

- photocopie du livret du cheval, pages 3 validée et page 4
- photocopie de la page des vaccins
- photocopie très lisible du signalement du cheval (cette photocopie sera transmise au Portugal)
- photocopie de la carte de propriétaire (à votre nom)
- un chèque de 15 euro à l'ordre de IFCE par cheval en mentionnant au dos le nom et numéro de sire du cheval inscrit (ce chèque vous sera restitué en cas de non admission) (1 chèque par cheval)
- le règlement de votre inscription

MONTANT DES INSCRIPTIONS

Femelles nées en France = 200 EURO

MEMBRE AFL à jour de sa cotisation 2011= 80 euro

Mâles nés en France : 290 EURO

MEMBRE AFL à jour de sa cotisation 2011 = 170 euro

POUR LES CHEVAUX nés à l'ÉTRANGER : Mâle ou Femelle : 150 euro en plus.

Les frais de génotypage sont à régler sur place si nécessaire : 30 euro

SPERMOGRAMME

Le nouveau règlement du stud-book du berceau de la race exige que tout mâle admis à la reproduction doit obligatoirement fournir un spermogramme ou une preuve de fertilité pour l'obtention du premier carnet de saillie.

Le spermogramme ou la preuve de fertilité devra être adressé au secrétariat de l'AFL avant toute demande de carnet de saillie.

LOCATION DE BOXE SUR PLACE

Location de boxe possible joindre un chèque séparé à l'ordre de l'AFL (réservé en priorité aux membres de l'AFL) Possibilité d'arrivée la veille.

soit BOXE(S) x 27 euro =euro

SANS REGLEMENT AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE

Fait leà

SIGNATURE

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Age minimum des chevaux : 3 ANS dans l'année de la confirmation**
- **certificat vétérinaire datant de moins de 7 jours (modèle joint)**
- **Livret validé (page 3) par les Haras Nationaux, vaccinations à jour, carte d'immatriculation au nom du demandeur.**
- **Seront déclarés non admis à la reproduction les animaux ayant obtenu une note égale ou inférieure à : un 4 deux 5 ou trois 6 .**

PRESENTATION LORS DES EPREUVES

Chevaux propres et toilettés à tous crins (ou rasées ou nattées pour les femelles), parés ou ferrés.

Males montés avec selle anglaise, bridon ou bride ou encore harnachement portugais traditionnel et présentés en main en bridon, bride ou caveçon.

Femelles présentées en main en caveçon ou licol ; présentée montée (idem mâles).

Cavaliers en tenue de concours ou tenue anglaise ou tenue portugaise traditionnelle.

Présentation à pieds en tenue de concours d'élevage (blanche) ou l'une des tenues citées ci-dessus.

Le jury est habilité à refuser la présentation d'un cheval en cas de manquement.

Tout empêchement à présenter un cheval ne donnera pas lieu au remboursement des frais d'inscription SAUF SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT VETERINAIRE ou un avoir sera établi pour une prochaine session.

Pour tous renseignements complémentaires consultez le règlement du Stud- Book édité par le Ministère de l'Agriculture ou téléphonez au SECRETARIAT ADMINISTRATIF.

CERTIFICAT VETERINAIRE DE BONNE SANTE

Je, soussigné Dr
inscrit au tableau de l'Ordre des Vétérinaires sous le n°
certifie que le(s) équidé(s) suivant(s) :

Nom

N° sire et/ ou N° d e transpondeur

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

répond(ent) aux conditions suivantes :

- Il a (ils ont) été examiné(s) à ce jour et ne présente(nt) aucun signe clinique de maladie ;

- Il(s) ne provient (nent) pas, à ma connaissance, d'une exploitation faisant l'objet de mesures d'interdiction pour des motifs de police sanitaire ou n'ont pas été en contact avec les équidés d'une exploitation faisant l'objet d'une déclaration de maladie d'artérite virale équine ;

- Il(s) n'a (ont) pas été, à ma connaissance, en contact avec des équidés atteints de maladie ou infection contagieuse durant les 28 derniers jours ;

- Au moment de l'inspection, il(s) était (aient) aptes au transport prévu.

NB : le détenteur des animaux a été averti que l'examen clinique ne remplace pas des prélèvements biologiques pour analyse de dépistage par séroneutralisation (cinétique) ou PCR. Seules de telles analyses certifiées pourraient exclure une infection par le virus de l'artérite virale le jour de prélèvement. Il est de la responsabilité du détenteur de demander ou non l'exécution de ces prélèvements biologiques.

Date :

Lieu :

Cachet et signature du vétérinaire :
(nom en lettres capitales et qualité)

Attestation valable 7 jours